

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. À compter du 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière seront, pour un temps, tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil tenues ainsi sera publié sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil et par visioconférence, le mardi 8 septembre 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, Mme Isabelle Lemieux, trésorière, et Mme Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

194-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 10 août 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

195-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

196-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 12 août 2020 au 2 septembre 2020, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 2 septembre 2020 ainsi qu'au journal des salaires du mois d'août 2020, le tout totalisant une somme de 905 462,61 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 464 604,24 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

État des immeubles pour lesquels des taxes imposées sont impayées - Dépôt

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose l'état qu'elle a dressé des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 31 août 2020.

Adoption - Règlement numéro 8-2020 pourvoyant à l'adoption d'un programme aux fins d'accorder aux entreprises une aide sous forme de crédit de taxes

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière entend se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes des articles 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales afin de créer un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes;

CONSIDÉRANT que ce programme s'inscrit dans le plan de développement économique de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 10 août 2020 et que le projet de règlement numéro 8-2020 a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 8-2020 depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la séance où ce règlement est adopté;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à l'adoption du présent règlement, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

197-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 8-2020, pourvoyant à l'adoption d'un programme aux fins d'accorder aux entreprises une aide sous forme de crédit de taxes, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Sylvain Hudon - Dépôt

M^{me} Danielle Caron, greffière, fait état que M. le maire Sylvain Hudon a déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour, conformément aux dispositions de l'article 360.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Construction de trottoirs et de bordures, fabrication et pose d'enrobé - Attribution de contrat

Ce point est retiré.

Plan d'action de la Politique familiale et amie des aînés - Adoption

CONSIDÉRANT qu'une Politique familiale et amie des aînés a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 24 février 2020, aux termes de la résolution numéro 59-2020;

CONSIDÉRANT qu'une présentation a été faite au préalable au conseil municipal du Plan d'action de la Politique familiale et amie des aînés et qu'il s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite continuer à développer un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et des aînés de son territoire, notamment par la mise en oeuvre du Plan d'action de ladite Politique familiale et amie des aînés;

198-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER le Plan d'action de la Politique familiale et amie des aînés de la Ville de La Pocatière dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Constitution du comité de suivi du Plan d'action MADA

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 198-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le Plan d'action de la Politique familiale et amie des aînés de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la mise en oeuvre de ce Plan d'action par la constitution d'un comité de suivi;

199-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSTITUER le comité de suivi du Plan d'action de la Politique familiale et amie des aînés avec, pour mandat, la responsabilité de suivre la mise en oeuvre dudit Plan d'action et de recueillir les données permettant de proposer au conseil municipal des correctifs à la Politique et au Plan d'action s'ils s'avèrent nécessaires en cours de route;

DE NOMMER sur ce comité de suivi les personnes suivantes :

- M^{me} Lise Bellefeuille, membre du conseil municipal responsable des questions Famille et Aînés;
- M^{me} Hélène Arsenault, représentante des familles;
- M^{me} Marie-Ève Pelletier, représentante des familles;
- M^{me} Isabelle Dionne, représentante des aînés;

D'autres personnes s'ajouteront ultérieurement à ce groupe, dont un membre du personnel de la Ville, nominations qui seront confirmées par résolution du conseil.

Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Protocole d'entente

ATTENDU que l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

ATTENDU que les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle ont mandaté la Ville de La Pocatière pour présenter une demande en vue de la réalisation d'un diagnostic établissant les ressources et besoins de chacune d'entre elles, dans un objectif de coopération intermunicipale;

ATTENDU que la demande des municipalités a été acceptée et qu'un projet de protocole d'entente a été transmis à la Ville pour signature;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une modification dudit protocole d'entente concernant la date d'échéance pour compléter le projet;

200-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis le 23 mars dernier, le protocole d'entente à intervenir entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de La Pocatière, cette dernière agissant tant pour elle-même que pour les municipalités mentionnées dans le préambule de la présente résolution, en lien avec l'aide financière consentie pour soutenir la coopération intermunicipale;

DE DÉCRÉTER une dépense de 34 121 \$, soit la contribution des municipalités à la réalisation du projet, payable à même le surplus libre de la Ville. Les municipalités partenaires au projet rembourseront à la Ville leur part de cette dépense;

D'ADRESSER à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande pour modifier le paragraphe 10 de la Section 2 - Engagements de l'organisme, afin de prolonger la période pour la réalisation de la démarche, en remplaçant la date du 31 décembre 2020 par celle du 31 décembre 2022;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole et l'addenda à suivre, pour et au nom desdites municipalités, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Désignation des signataires - Comptes à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière

201-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les représentants désignés pour les comptes de la Ville de La Pocatière à la Caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière soient :

Pour les comptes 927 et 34459 :
M. Sylvain Hudon, maire
M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière
M. Cédric Gagnon, directeur général;

Pour le compte 34331 :

M. Sylvain Hudon, maire

M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière

M^{me} Noémie Malenfant, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière

Ces représentants exerceront, respectivement à l'égard des comptes pour lesquels ils sont autorisés, tous les pouvoirs relatifs à la gestion desdits comptes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations;

QUE les autres pouvoirs des représentants soient exercés, pour tous les comptes, de la façon suivante : par la signature d'au moins deux représentants autorisés;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Sécurité civile - Mission « Services aux sinistrés » - Nomination de la responsable de mission

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté un Plan de sécurité civile et qu'il a procédé à la nomination des personnes qui agissent au sein de l'Organisation municipale de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M^{me} Louise Dussault sur la mission Services aux personnes sinistrées;

202-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} Élisabeth Bercegeay, secrétaire aux Services récréatifs, culturels et communautaires, responsable de la mission Services aux sinistrés dans le cadre du Plan de sécurité civile de la Ville de La Pocatière.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Célébration de mariages civils - Demande au Directeur de l'État civil

CONSIDÉRANT que la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation a été sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT que cette loi permet de demander au Directeur de l'état civil de désigner compétent pour célébrer des mariages civils le maire, les membres du conseil municipal et les fonctionnaires d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que M^{me} Louise Dussaut, qui avait été désignée célébrante de mariages civils pour la Ville de La Pocatière, a quitté ses fonctions à la Ville depuis le 4 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite qu'un membre de son personnel continue à offrir le service de célébration de mariages civils;

EN CONSÉQUENCE,

203-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au Directeur de l'état civil de désigner M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, célébrante compétente pour célébrer des mariages civils sur le territoire de la Ville de La Pocatière.

Démission d'une surveillante apparitrice

204-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Isa-Rose Tardif à titre de surveillante apparitrice pour l'hôtel de ville, notifiée dans un courriel daté du 15 août 2020, avec effet, ladite démission, à compter de la date de la présente résolution.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire - Résolution d'appui

ATTENDU que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN invite le conseil municipal de la Ville de La Pocatière à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

205-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020, et invite les citoyens à la prudence aux abords d'une voie ferrée.

Demandes au Gouvernement du Québec pour l'habitation communautaire et sociale - Résolution d'appui

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

206-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia LeBel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Spectacle Arc-en-fleur - Sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

207-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service veillant à la sécurité des participants et au bon déroulement de l'activité Arc-en-fleur, le 19 septembre prochain.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Question soumise en février dernier - Montant de la dépense imputable aux résidents de la Ville pour le branchement au réseau d'égout de propriétés de l'Ouest de la Ville - Facture non reçue de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- Camion du SIDS (boîte) - Toujours à l'extérieur - Pourquoi et est-il entretenu de façon à ce qu'il reste fonctionnel?
- Averses récemment tombées - Pas de dommages déclarés - Le MTQ a creusé à quelques endroits sur la 6^e Avenue : entretien régulier - Camion de la Ville dans le secteur de l'ITA - Bris d'aqueduc - Suivi de M. Cédric Gagnon sur ce qui a été fait après le refoulement d'égout d'août 2019
- Équipement brisé à l'usine de filtration - C'est réparé
- Commentaire positif : Prévoyance de la Ville au tout début de la pandémie, notamment pour l'usine de filtration

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

208-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 37.